



## Projet gouvernemental de réforme des retraites... **NON à la régression sociale annoncée !**

**La Première ministre, Elisabeth Borne, a présenté ce mardi 10 janvier** le projet de réforme des retraites qui vise à repousser l'âge légal de départ à 64 ans ainsi qu'à augmenter la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein, sans décote.

**Ce projet constitue une régression sociale majeure** pour les salarié-es du pays - dont les fonctionnaires et agent-es publics font partie.

L'espérance de vie **en bonne santé** des citoyen-nes en France n'est que de **64,1 ans pour les femmes** et de **62,7 ans pour les hommes**, âges moyens percutés par l'objectif gouvernemental du report de l'âge légal de départ à 64 ans.

**Du coup, on se la souhaiterait comment la retraite ? En bonne santé ou bien ?**

**La crainte du déficit de notre système de retraite par répartition** est surjouée par le président de la République et son gouvernement. Ce sont en effet les mêmes qui arrosent chaque année les entreprises - y compris celles du CAC 40 - de dizaines de milliards d'euros d'aides publiques, sans contrepartie, creusant ainsi le déficit public de l'Etat et des comptes sociaux.

**Pourquoi, alors, devrions-nous accepter la retraite à 64 ans et donc cette régression sociale majeure ?** Pour améliorer toujours plus les dividendes des actionnaires du CAC 40 ? Pour permettre au gouvernement de dépenser encore plus d'argent public en faveur des entreprises, **tout en décidant de réduire les dépenses sociales en matière de retraites ?**

### Pour les un-es...

- ☛ **163 milliards d'euros d'aides publiques** tous azimuts pour les entreprises, sans contrepartie, dans la loi de finances 2023 ;
- ☛ **80,5 milliards d'euros versés aux actionnaires** des entreprises du CAC 40 en 2022...
- ☛ **57,5 milliards d'euros versés aux mêmes actionnaires** en 2021...

### Pour les salarié-es du pays, du public comme du privé...

- ☛ **Travailler plus** longtemps et cotiser plus ;
- ☛ **Report** progressif de l'âge légal **de départ à 64 ans** ;
- ☛ **Augmentation** progressive du nombre de trimestres à cotiser pour atteindre le taux plein : **172 trimestres = 43 années.**

**Pour la FSU et le SNASUB-FSU, pas question d'accepter cette réforme !**

Nous en demandons le retrait immédiat !

**Il faut une autre répartition des richesses permettant de faire face aux besoins de notre système de protection sociale** (retraites et Sécurité sociale).

Il faut mieux répartir les richesses produites pour financer le progrès social et pour empêcher toute régression sociale !



**NON à la retraite à 64 ans et à l'allongement  
de la durée de cotisation !**  
**Retrait du projet de réforme gouvernemental !**

**OUI au progrès social,  
son financement est possible !**

**Nous revendiquons :**

- Le droit à la retraite dès 60 ans à taux plein pour 150 trimestres cotisés (37,5 années de cotisation) ;
- La prise en compte des carrières longues et des métiers dits pénibles ;
- La disparition du système de décote/surcote ;
- L'intégration de la totalité des régimes indemnitaires dans le calcul du montant des pensions ;
- Pas de pensions inférieures au SMIC revalorisé et la réindexation des pensions sur les salaires !

**Grève interprofessionnelle unitaire  
ce jeudi 19 janvier 2023,  
début de la mobilisation...**

**Toutes et tous dans la rue,  
dans les manifestations unitaires !**